



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## équipements

Question écrite n° 13520

### Texte de la question

M. Philippe Cochet attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur un problème que rencontrent les services administratifs des établissements scolaires. Les lycées, lycées professionnels et collèges sont équipés par les collectivités territoriales (conseils régionaux pour les lycées, conseils généraux pour les collèges) en matériels informatiques pour la gestion administrative dans le cadre de leurs marchés publics. Ces matériels sont généralement performants et dotés de configurations logicielles récentes. Or les établissements scolaires ne peuvent pas utiliser ces nouveaux matériels en raison de l'incompatibilité avec les logiciels spécifiques de l'éducation nationale (GEP, EPP), ces derniers datant des années quatre-vingts et fonctionnant sous MS-DOS. La mise à jour de ces logiciels qui, à l'échelle informatique, datent de la préhistoire, ne pose d'après les spécialistes aucune difficulté majeure et permettrait sans aucun doute une plus grande efficacité des personnels administratifs de l'éducation nationale, ainsi qu'une plus grande cohérence avec l'objectif de la réforme de l'Etat. Il lui demande donc ses intentions sur ce problème.

### Texte de la réponse

Le ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche met à disposition des collèges et des lycées un ensemble d'applications informatiques pour assurer leur gestion administrative. Ces applications vieillissantes et désormais mal supportées par les nouvelles générations de micro-ordinateurs sont en cours de réécriture. Le ministère a établi à cet effet un « plan d'urgence établissements ». Dès cette année, les applications composant le volet « gestion des personnels » du logiciel GEP (Gestion des élèves et des personnels) vont être remplacées par de nouvelles applications développées sous windows ou en technologie internet. Il s'agit des applications suivantes : « Structures et services » (STS), « Tableau de répartition et de suivi des moyens » (TSM et TRM), « Gestion individuelle », « Gestion des congés », « Saisie de la notation et des demandes de temps partiel ». La deuxième partie portant sur la gestion des élèves fait l'objet de marchés de réalisation en cours de définition. A la fin de l'année 2005, toutes les applications MS-Dos utilisées actuellement par l'ensemble des collèges et lycées auront été remplacées.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Cochet](#)

**Circonscription :** Rhône (5<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13520

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** jeunesse et éducation nationale

**Ministère attributaire :** jeunesse et éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 10 mars 2003, page 1741

**Réponse publiée le** : 16 juin 2003, page 4819